

Réunion de la Commission Vélo Route FSGT Essonne/77 Sud

Le Lundi 29 Juin 2020 à Villejust

Réunion de bureau

Prévus Présents :

Jean-François BILLOT	EC Morsang sur Orge
Jérôme CHENAVERD	RL Bièvroise
Arthur DE FARIA	VC Villejust
Christian MELO	VC Draveil
Jean-Philippe MINOTTE	EC Morsang sur Orge
Francis PELISSIER	US Ris-Orangis
Laurent THEPAULT	VC Banlieue Sud Chilly-Marazin
Hugues WALTISPERGER	US Ris-Orangis
Sylvain WALTISPERGER	US Ris-Orangis

Absents excusés :

Monique AMBERT	VC Villejust
Marlène DUJACQUIER	AS Courson-Monteloup
André LOUVET	Club de l'Yvette
Michel SAUX	VC Villebon

1. Changements de catégories :

Demandes de descentes de « 5 » en « 6 » étudiées lors de la réunion du 2 mars :

Cindy SALOU (US Ris-Orangis) : 65^{ème} sur 67 à Villejust-Plat : descente en 6^{ème} catégorie valable dès début août

Victor LOPEZ (VC Arpajon) : la demande sera à réétudier en fin de saison en fonction des résultats obtenus en fin de saison.

2. Formation :

17 stagiaires ont suivi la formation d'aides-encadrants les 20 et 27 juin à Orsay puis à Villejust.

La formation niveau 2 devrait avoir lieu à Orsay et Morsang les 30 janvier et 6 février 2021.

3. Saison de cyclo-cross :

Trois points sont abordés :

. allongement de la saison hivernale en 2021-2022 ? Le calendrier actuel étant « archi-plein » et de nouveaux clubs risquant de nous rejoindre avec leurs organisations, il est décidé d'aborder cette question en CRAV pour proposer un début de saison à partir du premier week-end de septembre et, donc, avec chevauchement des deux saisons (estivale/hivernale) sur trois ou quatre week-ends.

. formation de commissaires supplémentaires. Compte-tenu de l'extrême richesse de notre calendrier, il sera demandé aux organisateurs de fournir un aide-commissaire-stagiaire qui suivra une formation de base pendant l'organisation.

4. CRAV :

Ci-dessous, les principales décisions prises lors de la réunion CRAV du lendemain :

. Challenge Hivernal : calcul des points du Challenge : rester pour 2020-2021 sur le même calcul que l'année précédente et sur 18 courses de la saison 2020/2021. Ce point sera rediscuté la saison prochaine.

. Challenge Hivernal : aux récompenses habituelles s'ajouteront, en 1^{ère} catégorie et en 2^{ème} catégorie, un bouquet pour les premiers Juniors/Cadets 2

. Challenge Hivernal : la remise des coupes pour le Challenge se fait traditionnellement sur la dernière course: si celle-ci tombe pendant les vacances de février, faire la remise des récompenses du Challenge sur la course qui est juste avant ces vacances pour éviter d'avoir des podiums dépouillés de leurs leaders. Les courses organisées après la remise des récompenses du Challenge ne compteront donc pas pour le challenge.

. Challenge Hivernal : chaque semaine, seront diffusés non seulement les classements scratch (« 1 et 2 » et « 3 et 4 »), mais également, pour les « 2^{ème} catégorie » et les « 4^{ème} catégorie » les classements spécifiques de ces deux catégories.

. Bouquets de vainqueurs ou de premiers de catégorie :

Les bouquets ne seront pas pris en compte, dans les cas suivants et seront comptés comme « bouquets-Joker » :

Bouquet de premier des « 2 » ou de premier des « 4 » : si pas plus de 6 classés de la catégorie concernée

Bouquet de vainqueur d'une « 3 et 4 » : si pas plus de 12 classés, la victoire (1^{er} des 3) ne compte pas pour la montée.

Ces bouquets non comptabilisés si obtenu en dessous des seuils minimaux fixés de classés, seront considérés comme « bouquets-Joker ». Mais il ne pourra en aucun cas y avoir de deuxième « bouquet-Joker » (donc montée obligatoire en « 1 » ou en « 3 », en cas de deuxième bouquet, quel que soit le nombre de classés et montée obligatoire en « 2 » dès l'obtention de la deuxième victoire, quel que soit le nombre de classés.

. Présence des Benjamins en même temps que les minimes : « Possibilité, en cas d'absence d'une Ecole de Vélo, d'organiser une course Benjamins, en même temps que la course Minimes, mais sur une durée adéquate –de l'ordre d'une dizaine de minutes-. Tarif d'engagement identique à celui des Cadets et Minimes. Liberté laissée à l'organisateur pour le choix des récompenses spécifiques à la course Benjamins.

. Ecole de vélo lors du championnat régional : il est souhaité d'organiser un critérium pendant le championnat. La récompense ne sera pas un maillot mais un bouquet avec un bandeau avec inscription « Critérium Ecole de vélo »..

. Une place dans les cinq premiers d'une épreuve de « 1ère et 2ème catégories » ou d'une « Toutes Catégories » (ou d'une des épreuves des championnats régionaux ou départementaux)

entraînera la montée de catégorie dès le lendemain de la performance

entraînera le classement en 1^{ère} catégorie pour la saison suivante

si, dans la course concernée il y a eu un minimum de huit classés comptabilisé en « 1^{ère} catégorie »

. Les coureurs étant montés en 3^{ème} catégorie au cours de l'hiver précédent, pourront débiter la nouvelle saison en « 4^{ème} catégorie » à condition

qu'ils aient disputé au moins dix courses au cours de l'hiver précédent

et qu'ils n'aient pas terminé soit une fois dans un premier sixième de classement, soit deux fois dans

un premier tiers de classement.

Ces coureurs monteront en « 3^{ème} catégorie » dès l'obtention d'un seul bouquet de premier des « 4 »

. Les coureurs étant montés en 1^{ère} catégorie au cours de l'hiver précédent, pourront débiter la nouvelle saison en « 2^{ème} catégorie » à condition qu'ils ne soient pas classés en « 1^{ère} catégorie » sur la base d'autres points du règlement.

Ces coureurs monteront en « 1^{ère} catégorie » dès l'obtention d'un seul bouquet de premier des « 2 »

. Pour les « 4ème catégorie » la montée se faisait automatiquement sur obtention d'un bouquet dans un premier tiers de classement. Désormais, ce sera « dans un premier sixième de classement » (« sixième » remplaçant « tiers »)

. descentes de « 2 » en « 3 » : ajout d'un paragraphe b-b) :

Coureurs ayant gagné une 3^{ème} catégorie lors de la saison précédente :

Au terme de la 1ère période, puis après chaque course de « 3^{ème} et 4^{ème} catégories », seront descendus les coureurs ayant totalisé un minimum de 20 points de descente.

Cette descente se fera sur la base de statistiques indépendantes des statistiques évoquées dans le paragraphe b-a).

Sous ces conditions, la descente de « 2 » en « 3 » de coureurs ayant remporté une « 3 » au cours de la saison précédente redevient possible.

. Attribution des dossards (art. 02) :

Pour les adultes :

. de l'ouverture de la saison au lendemain du 1^{er} novembre (si quatre jours francs entre le 1^{er} novembre et la course suivante –sinon : date fixée sur décision du CRAV--)

en fonction du classement-grille provisoire (établi sur deux critères : le classement par points établi sur l'ensemble de la saison précédente et permettant la catégorisation des coureurs + le classement provisoire du Challenge Hivernal)

. pour le reste de la saison : en fonction du classement provisoire du Challenge Hivernal.

Pour les Cadets et Minimes :

en fonction de l'arrivée des engagements, pour la première épreuve

puis, à partir du deuxième week-end, en fonction du classement provisoire du Challenge

Prochaines réunions :

Lundi 31 août : Villejust (bureau, 19 heures)

Lundi 5 octobre : demande faite à l'UVSGB (18h30 avec plénière).

Samedi 17 octobre ou samedi 28 novembre : assemblée générale (Ris Orangis ? Villejust ?)

Lundi 2 novembre : lieu à définir (bureau : 19 heures)

Lundi 7 décembre : lieu à définir (bureau : 19 heures)

Lundi 11 janvier : Ris-Orangis (plénière : 18h30 : remise des maillots pour les fédéraux)